



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/53
9 octobre 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-neuvième réunion
Port Ghalib, Egypte, 10 - 14 novembre 2009

RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS : MODES DE FINANCEMENT APRÈS 2010

Ce document a été émis pour une première fois à la 57^e réunion du Comité exécutif, en réponse à la demande du Comité exécutif à cet effet, formulée dans sa décision 53/39. La 57^e réunion a jeté un coup d'œil rapide au document, où il faisait partie d'un programme de financement qui devait être approuvé dans le cadre de l'élimination des HCFC. Le document a été émis une deuxième fois à la 58^e réunion et abordé par le groupe de contact chargé d'examiner les coûts de l'élimination des HCFC; aucune résolution sur le financement du renforcement des institutions n'a été adoptée. Comme ce document demeure d'actualité aux fins de délibérations à la 59^e réunion, veuillez consulter le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/48, Renforcement des institutions : Options de financement après 2010 (suivi des décisions 53/39 et 57/36 b), que vous trouverez sur le site Web du Fonds multilatéral à http://www.multilateralfund.org/58th_executive_committee_meeti.htm) et sur l'Intranet du Comité exécutif.